

Observatoire national de l'Economie des Stations Thermales

4^{ème} Edition

Novembre 2024



2024 : Quatrième campagne nationale de l'OESTh





Stations thermales : de quoi parle-t-on ?

Les 87 stations thermales françaises en activité

CHIFFRES CLES :

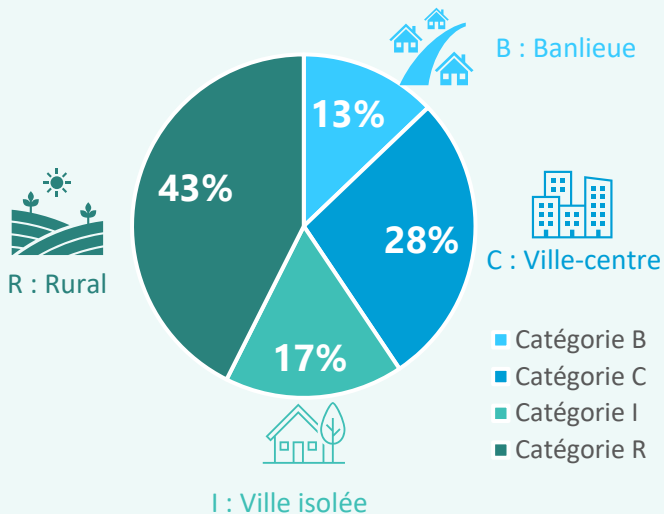
87

Stations thermales en activité en France en 2023*

69,7 %

Des stations comptent < 5 000 habitants

Répartition des stations selon les catégories de ville définies par l'INSEE :

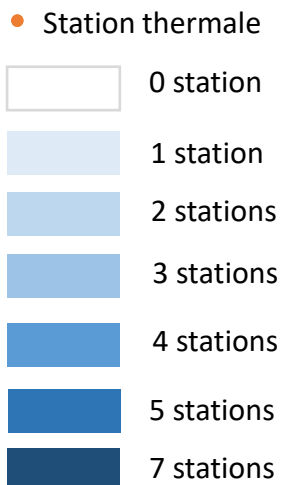


Statuts tels que définis par l'Insee, en fonction de la population recensée au sein de la commune

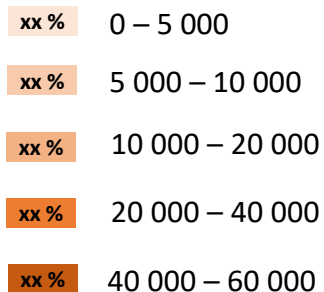
* Les stations de Dax et Saint-Paul lès-Dax ont été comptabilisées comme une seule station en raison de l'agrégation de leurs données au sein des analyses.

Les stations de Camoins-les-Bains et Challes-les-Eaux ont été exclues du périmètre (établissements thermaux définitivement fermés)

LÉGENDE** :



Nombre de curistes conventionnés accueillis en 2023 :

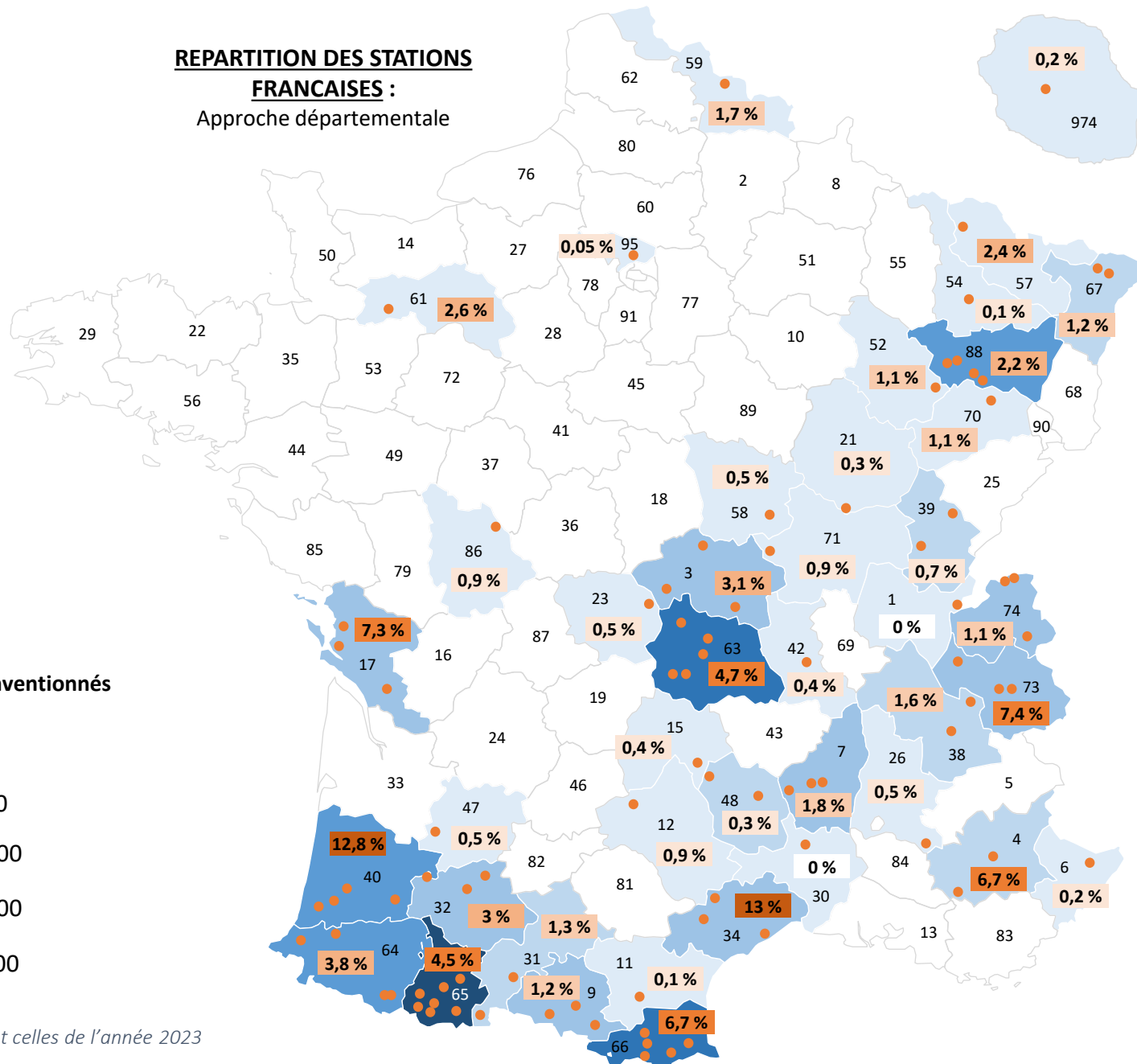


** Les données utilisées sont celles de l'année 2023

REPARTITION DES STATIONS

FRANCAISES :

Approche départementale





Stations thermales : de quoi parle-t-on ?

99 établissements thermaux

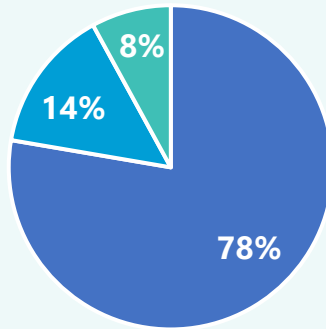
99

Etablissements thermaux en activité en France en 2023

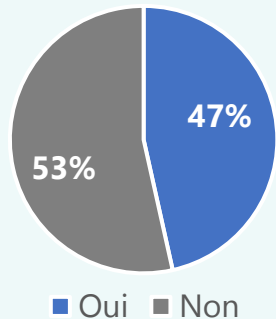
(2 stations comptent plus d'un établissement* et 4 établissements sont temporairement fermés)

Statut des établissements :

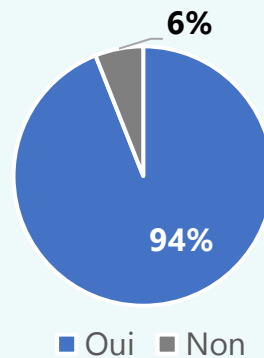
- Privé
- Public
- Société d'Economie Mixte et assimilé



Appartenance à une chaîne / un groupe parmi les 85 structures mixtes et privées :



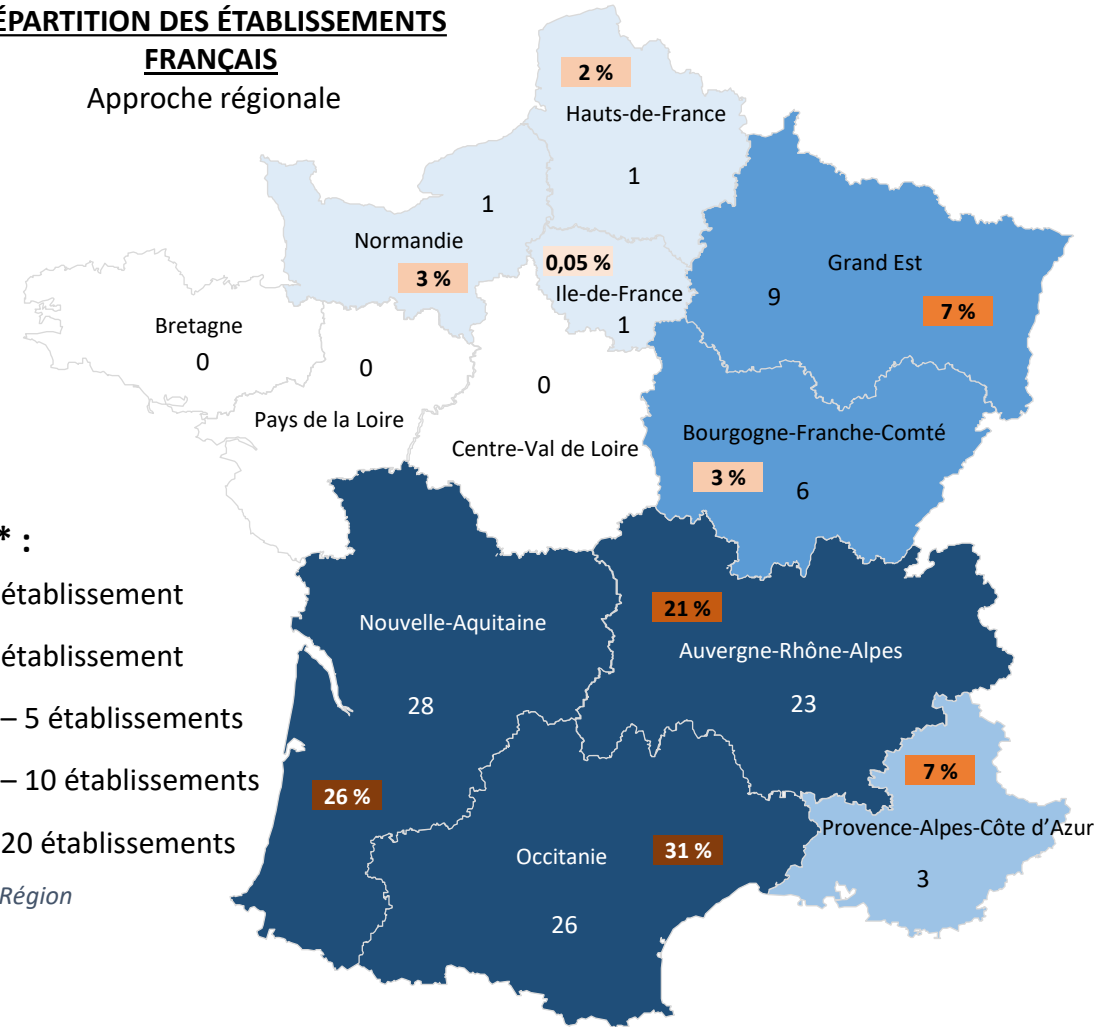
Présence d'activités bien-être / thermo-ludiques :



RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS

FRANÇAIS

Approche régionale



LÉGENDE** :

- 0 établissement
- 1 établissement
- 2 – 5 établissements
- 6 – 10 établissements
- > 20 établissements

** Echelle de la Région

Nombre de curistes conventionnés accueillis en 2023 (à l'échelle de la région) :

xx %	< 1 000	xx %	25 000 – 49 000
xx %	7 000 – 20 000	xx %	50 000 – 99 000
xx %	20 000 – 25 000	xx %	> 100 000

* Les stations de Dax et Saint-Paul lès-Dax ont été comptabilisées comme une seule station en raison de l'agrégation de leurs données au sein des analyses



OESTh 2024 – 4ème édition nationale – Données 2023

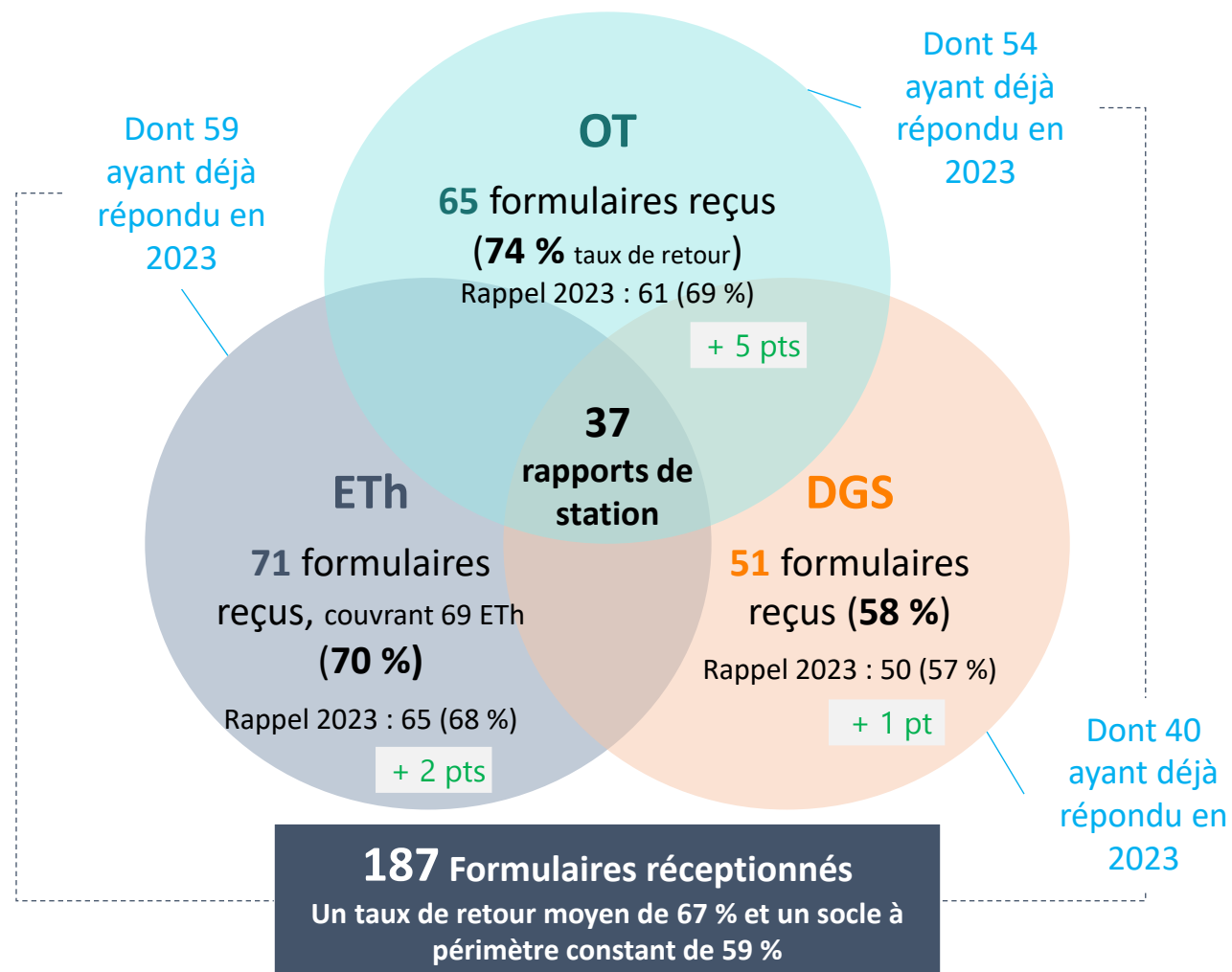
2024 : 4^{ème} année d'opérationnalisation de l'Observatoire à l'échelle nationale

Un réseau fonctionnel d'environ **260 correspondants locaux**

187 formulaires reçus (vs. 176 en 2023 et 170 en 2022)

1 rapport national, 37 rapports de station (36 rapports de station en 2023)

et **3 rapports de région** réalisables



Présentation des résultats de l'OESTh 2024





7 messages clés de l'OESTh 2024

1. Une **progression notable des activités thermales** dans les stations en 2023, portée notamment par la forte croissance des **entrées bien-être (+35 %)**. Une croissance qui contribue de façon significative à la fréquentation marchande des stations.



2. Les stations thermales maintiennent une aire d'attractivité large en termes de curistes et concentrent encore en 2023 l'offre d'hébergement et la fréquentation touristique locale. **Elles continuent ainsi de jouer un rôle moteur dans l'attractivité de leur territoire.**



3. La **santé financière des communes thermales reste stable en 2023**. Alors que les investissements globaux des stations tendent à baisser, **les investissements spécifiquement dédiés à l'activité thermale sont en hausse.**



4. L'**économie du thermalisme en 2023 : près de 4,5 Md€ de richesse générés, et près de 25 000 ETP mobilisés.**



Les impacts de cette économie en matière de richesse et d'emplois **sont en hausse** par rapport à 2022, toutefois le chiffre d'affaires demeure inférieur à 2019.

5. Le **soutien des stations thermales à l'économie locale se renforce considérablement en 2023** : la part d'approvisionnements locaux et régionaux au sein des entités thermales croît de 17 points.



6. Les **engagements environnementaux des établissements thermaux progressent légèrement**, avec toujours un accent fort sur le volet performance énergétique.



7. **De forts enjeux en matière d'accès au logement des travailleurs saisonniers** : 60 % des répondants au sein des mairies considèrent l'enjeu comme modéré ou fort pour leur commune.



Zoom thématique



1. Une progression notable des activités thermales dans les stations en 2023, portée notamment par la forte croissance des **entrées bien-être (+35 %)**. Une croissance qui contribue de façon significative à la fréquentation marchande des stations.



Près de 500 000 séjours en cures (soit env. 8,6 millions jours de soins): Les cures continuent d'augmenter, bien qu'elles n'aient pas encore retrouvé leur niveau d'avant Covid-19



462 130

cures conventionnées* en 2023
(soit env. 8 300 000 jours de soins)

+5 %

438 680 cures conventionnées en 2022

-20 %

579 630 cures conventionnées en 2019

Données fournies par le CNETH



46 400

cures médicales libres et séjours santé**
en 2023
(soit env. 300 000 jours de soins)

+15 %

40 500 cures médicales libres et séjours santé en 2022

+66 %

27 980 cures médicales libres et séjours santé en 2019

74 répondants pour l'année 2023

**Cures conventionnées / prises en charge par l'Assurance maladie : cures de 18 jours complètes ou interrompues délivrées en première orientation (hypothèse de calcul : 1 cure = 18 jours de soins en moyenne).*

***Cures médicales libres et séjours santé / activités médicales ou de prévention : séjours non pris en charge par l'Assurance maladie avec suivi médical, effectués à titre curatif ou préventif, entretien santé ou remise en forme (ex : programmes dédiés à une « pathologie », Education Thérapeutique du Patient, etc.) (hypothèse de calcul : 1 cure libre / séjour de santé = 6 jours de soins en moyenne).*



Près de 3,8 millions d'entrées liées au bien-être : les accès bien-être ont largement dépassé leur niveau d'avant Covid-19



3 726 220
accès bien-être* en 2023

+35 % **2 756 100** en 2022

+ 25 % **2 980 000** en 2019

72 répondants pour l'année 2023

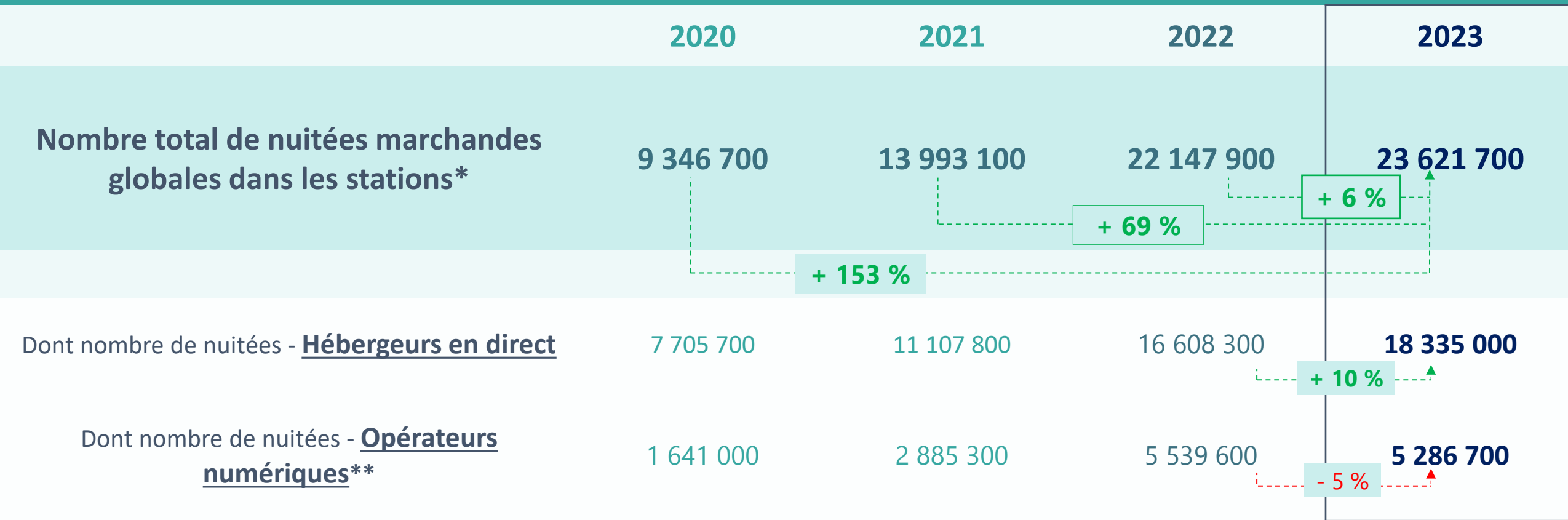
Remarques :

- Les centres bien-être des Antilles (Jonzac) et Nancy représentent au total 16 % des accès bien-être de 2023.
- La station de Nancy n'était pas incluse dans le périmètre de l'Observatoire avant 2023.

*activités de bien-être : accès à l'unité ou sur abonnement à des installations ludiques ou de remise en forme, séjours bien-être, accès détente, etc., réalisés à l'établissement thermal ou dans tout autre établissement dépendant de la même entité juridique.



La fréquentation marchande des stations thermales connaît une croissance notable en 2023 (+6 %), une hausse principalement soutenue par les hébergeurs en direct



La fréquentation est analysée à partir des données de nuitées payantes recueillies via la **taxe de séjour** : ce chiffre n'inclut pas ni les nuitées non-marchandes (qui peuvent représenter la majeure partie de la capacité d'hébergement) ni les nuitées générées par les < 18 ans.

* Les données de fréquentation à l'échelle nationale ont fait l'objet d'une **extrapolation** (en 2023: 57 offices de tourisme répondants, données complétées par des extrapolations). Elles ne comptabilisent pas les nuitées payantes dans les communes avoisinantes.

** Les **nuitées générées par les opérateurs numériques** ont été estimées en multipliant le montant de la taxe de séjour générée par ces opérateurs par le ratio taxe de séjour générée par les hébergeurs en direct / nombre de nuitées générées par ces hébergeurs.

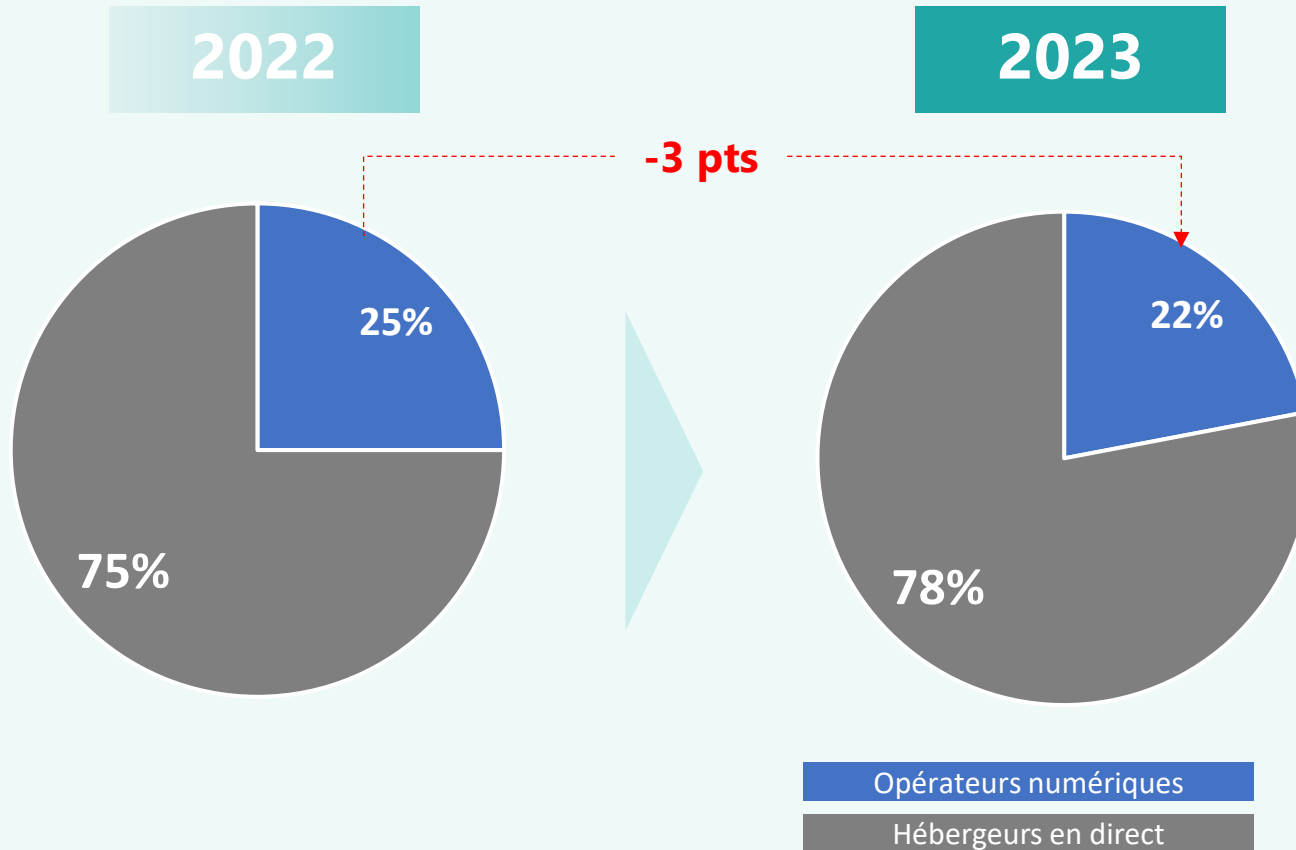
NB 1 : Depuis le 1er janvier 2019, les opérateurs numériques (plateformes), lorsqu'ils sont intermédiaires de paiement, sont chargés de collecter et de reverser directement la taxe de séjour au réel pour le compte des loueurs non professionnels (art. L2333-34 du CGCT). Cette obligation a fortement contribué à accroître le rendement de la taxe de séjour sur les destinations, particulièrement à compter de 2020. En raison de ce contexte, les données 2019 n'ont pas été reportées cette année.

NB 2 : Le **décret n° 2022-1661 du 26.12.2022** relatif aux obligations déclaratives des opérateurs de plateformes de mise en relation par voie électronique a pu avoir un **impact notable sur la traçabilité et la fiabilité** des données relatives à la taxe de séjour déclarée par les opérateurs numériques entre 2022 (précédente édition de l'observatoire, portant sur les données 2021) et 2023. Le taux de variation de la donnée doit ainsi être interprété avec **précaution**.



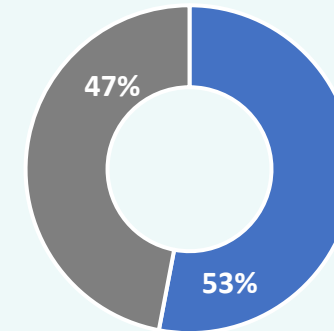
Le poids de l'offre proposée par les opérateurs numériques dans les stations recule légèrement en 2023

Poids de l'offre proposée par les opérateurs numériques dans les stations
(en proportion de nuitées marchandes)



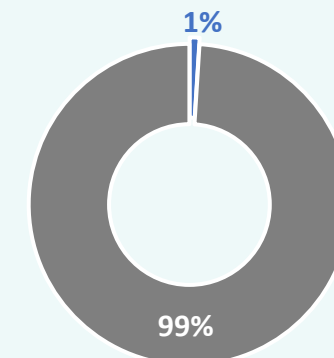
... avec toujours de fortes disparités entre stations

Cas spécifique – Taux de pénétration élevé en 2023



Station de Barèges-Sers-Barzun, catégorisée dans la classe E « Stations thermales qui se différencient en hybridant leur identité : thermalisme et sports d'hiver » de la typologie de stations.

Cas spécifique – Taux de pénétration faible en 2022



Station de Morsbronn-les-Bains, catégorisée dans la classe A2 « Stations locales à forte identité thermique – moyennes à grandes » de la typologie de stations.

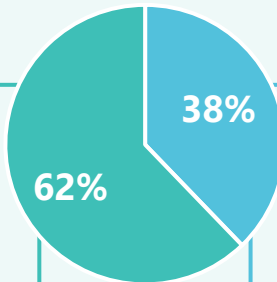


En 2023, le nombre de nuitées marchandes thermales progresse et représente désormais 38 % des nuitées globales dans les stations (contre 35 % en 2022)

NUITEES MARCHANDES TOURISTIQUES

Les nuitées touristiques dans les stations thermales représentent en 2023 62 % des nuitées marchandes totales (vs. 65 % en 2022 et 62% en 2021)

Dans les stations thermales



En 2023
(vs. 65 % et 35 % en 2022)

NUITEES MARCHANDES THERMALES**

Les nuitées marchandes thermales représentent en 2023 38 % des nuitées globales dans les stations (vs. 35 % en 2022 et 38% en 2021)

Dans les stations thermales



Sur tout le territoire



La fréquentation de la clientèle est analysée à partir des données de nuitées payantes recueillies via la **taxe de séjour** : ce chiffre n'inclut donc ni les nuitées non-marchandes (notamment dans les résidences secondaires), qui peuvent représenter la majeure partie de la capacité d'hébergement, ni les nuitées générées par les < 18 ans.

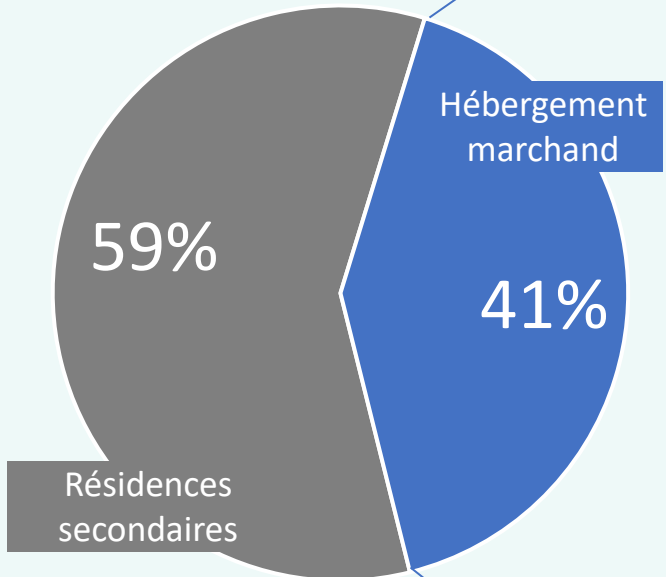
*Données 2020 non disponibles

Les **nuitées marchandes thermales correspondent aux nuitées payantes dues aux curistes (conventionnés et libres), aux clients bien-être et aux accompagnants de ces profils. Elles excluent les nuitées en résidences principales, résidences secondaires et chez les amis ou la famille.

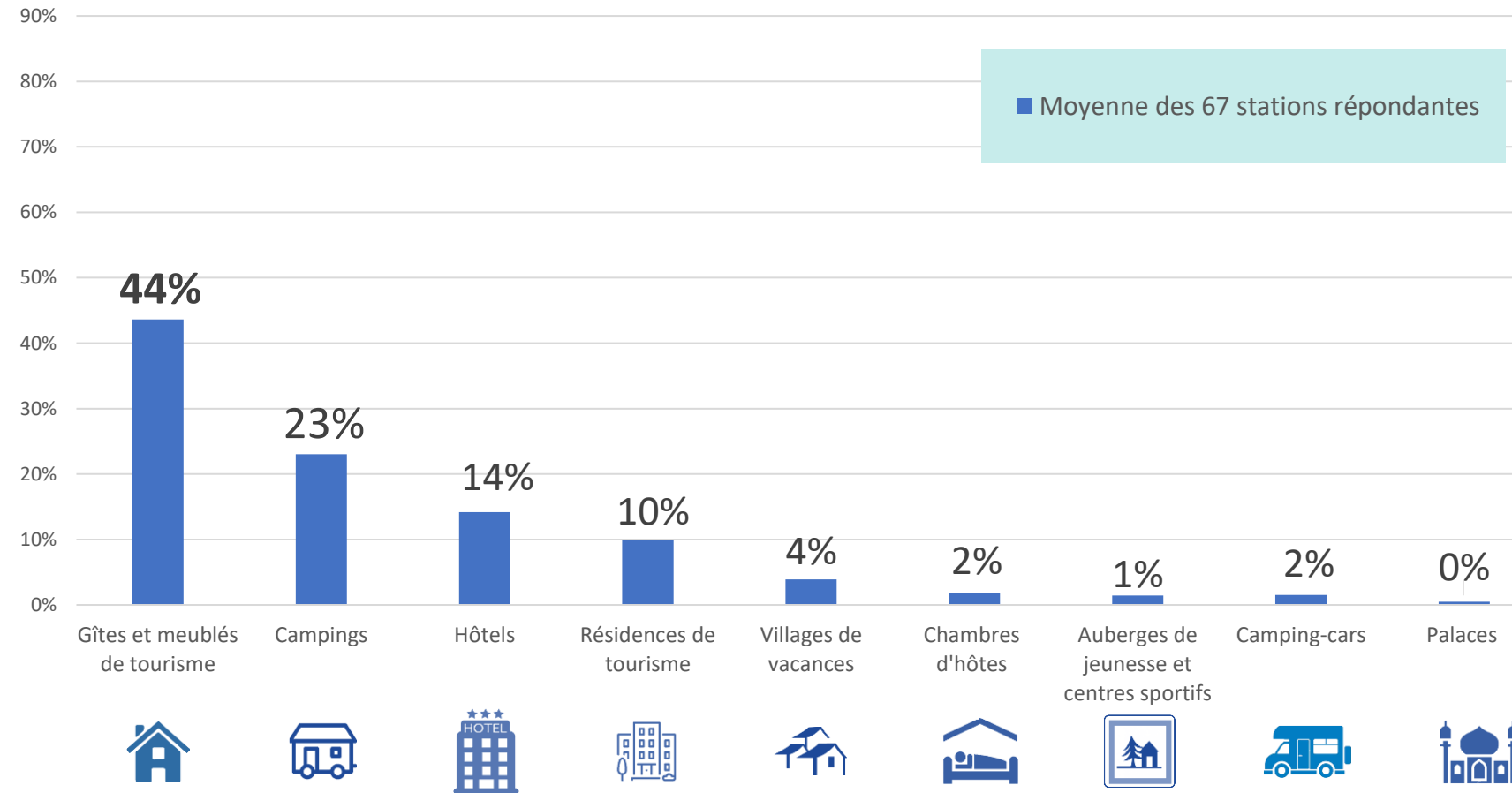


L'hébergement marchand dans les stations thermales constitue seulement une partie de la capacité totale d'hébergement, les résidences secondaires représentant 59 % de l'offre en 2023

Répartition de la capacité d'hébergement



Répartition du nombre de lits par type d'hébergement marchand



Données fournies par 64 offices de tourisme

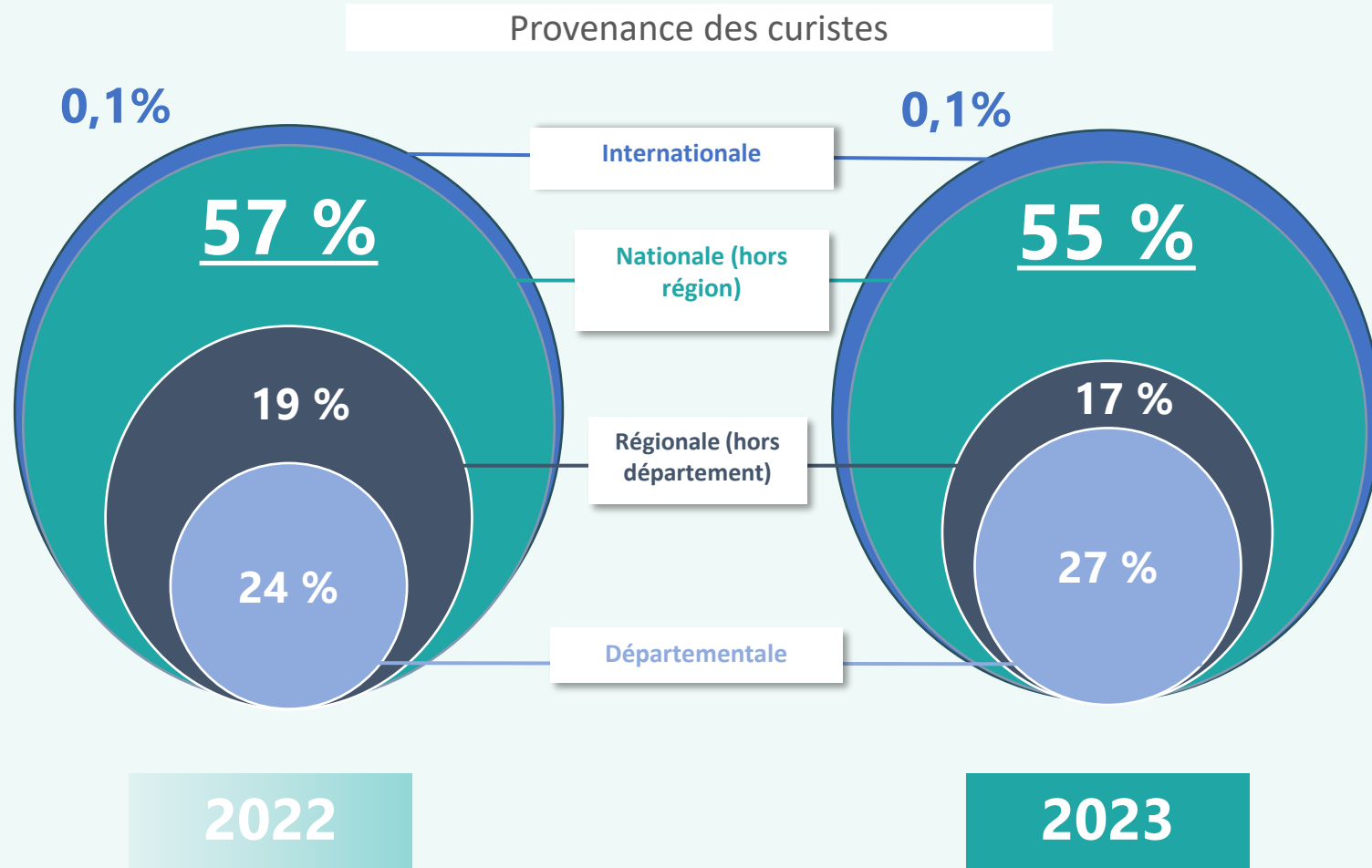
Données fournies par 67 offices de tourisme



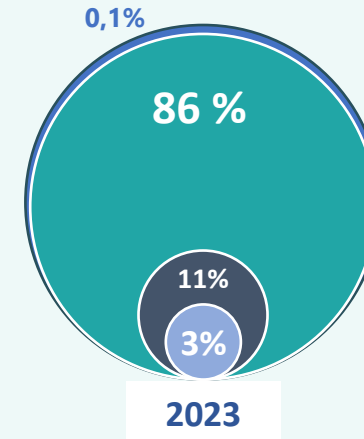
2. Les stations thermales maintiennent une aire d'attractivité large en termes de curistes et concentrent encore en 2023 l'offre d'hébergement et la fréquentation touristique locale. **Elles continuent ainsi de jouer un rôle moteur dans l'attractivité de leur territoire.**



Une vaste aire d'attractivité : en 2023, près de 55% des curistes viennent de régions extérieures à celles des établissements qu'ils fréquentent. On observe en parallèle une dynamique d'attractivité qui se renforce à l'échelle départementale

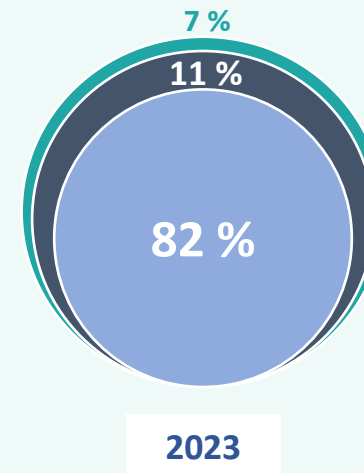


Exemples de cas spécifiques



Station de Gréoux-les-Bains, catégorisée dans la classe G « Grandes stations thermales et touristiques » de la typologie de stations.

86 % des curistes sont d'origine nationale (hors région).



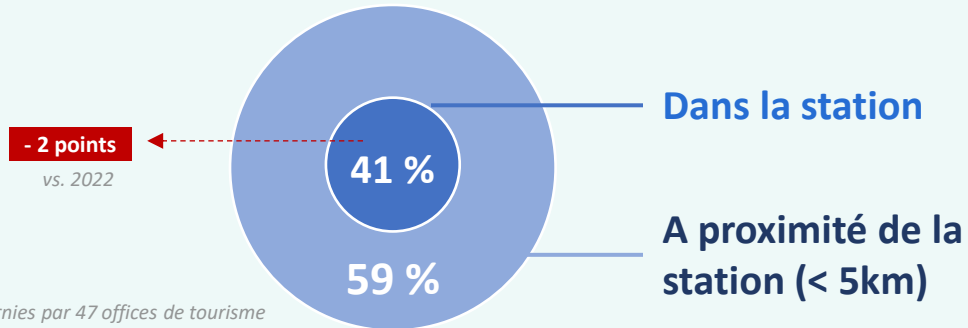
Station de Morsbronn-les-Bains, catégorisée dans la classe A2 « Stations locales à forte identité thermique » de la typologie de stations.

82 % des curistes proviennent du département.

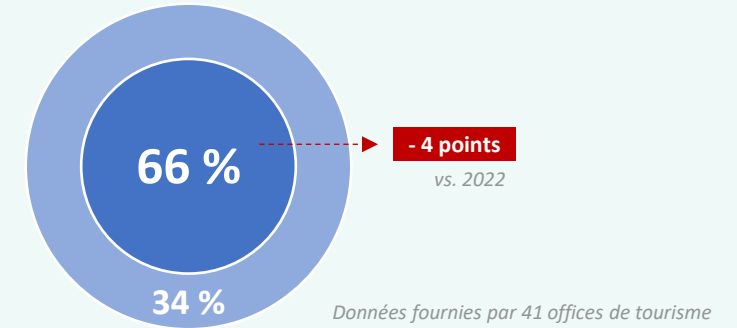


Les stations thermales constituent le principal pôle d'attraction touristique et concentrent encore l'essentiel de l'offre et de la fréquentation sur leur territoire environnant en 2023

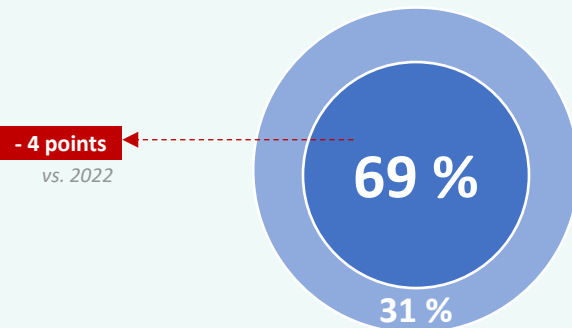
Poids du **nombre d'habitants dans la station** par rapport au nombre d'habitants dans le périmètre élargi



Poids de **l'offre d'hébergement touristique** de la station dans l'offre totale sur le périmètre élargi

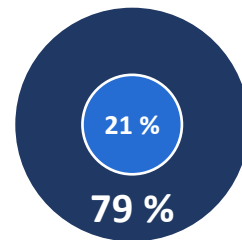


Poids de la **fréquentation touristique*** de la station par rapport à la fréquentation totale sur le périmètre élargi



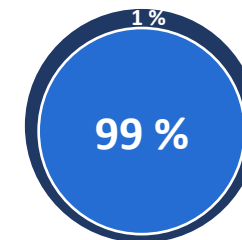
* La part de la est basée sur le nombre de nuitées payantes issues des données de taxe de séjour.

Exemples de cas spécifiques



Station de Santenay, catégorisée dans la classe H « Stations pour lesquelles le thermalisme occupe une place secondaire dans l'offre touristique » de la typologie de stations.

La fréquentation touristique de la station ne représente que 21 % de la fréquentation totale sur le périmètre élargi.



Station de Gréoux-les-Bains, catégorisée dans la classe G « Grandes stations thermales et touristiques » de la typologie de stations.

La fréquentation touristique de la station représente 99 % de la fréquentation totale sur le périmètre élargi.

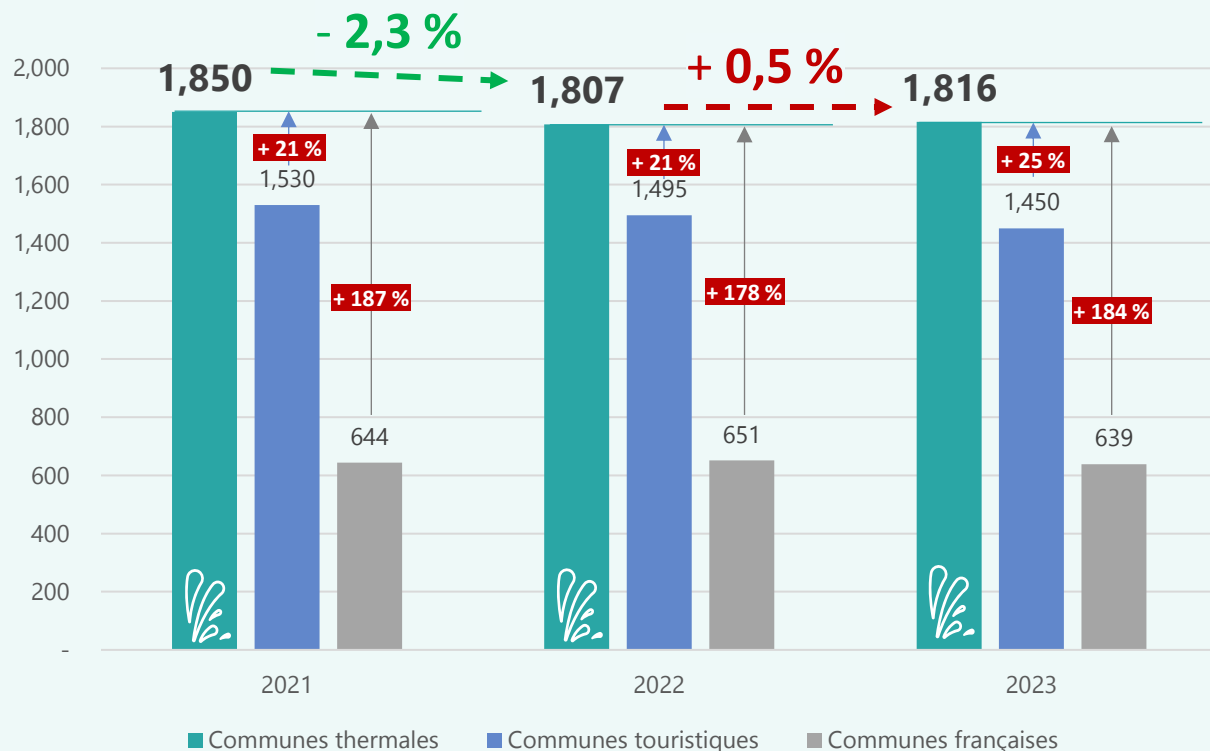


3. La santé financière des communes thermales reste stable en 2023. Alors que les investissements globaux des stations tendent à baisser, **les investissements spécifiquement dédiés à l'activité thermale sont en hausse.**



La situation financière des communes thermales reste stable en 2023, avec toutefois des disparités selon les strates démographiques

Encours total de dette moyen par habitant (*budget principal uniquement*)



Encours de dette par habitant en 2023 selon la strate démographique	Communes touristiques	Communes thermales	Comparaison
< 100 hab.	1 956 €	2960 € (1)	51 %
≥ 100 hab. et < 200 hab.	1 610 €	3 768 € (5)	134 %
≥ 200 hab. et < 500 hab.	1 996 €	1 510 € (6)	-24%
≥ 500 hab. et < 2 000 hab.	1 446 €	2 055 € (29)	42 %
≥ 2 000 hab. et < 3 500 hab.	1 247 €	1 563 € (11)	25 %
≥ 3 500 hab. et < 5 000 hab.	1 262 €	1 685 € (11)	34 %
≥ 5 000 hab. et < 10 000 hab.	1 176 €	1 402 € (13)	19 %
≥ 10 000 hab. et < 20 000 hab.	1 078 €	1 040 € (7)	-4%
≥ 20 000 hab. et < 50 000 hab.	1 258 €	1 765 € (4)	40 %
≥ 50 000 hab. et < 100 000 hab.	1 314 €	(-)	-
≥ 100 000 hab.	1 017 €	1 024 € (1)	1 %
Moyenne	1450 €	1 815 €	+ 25 %

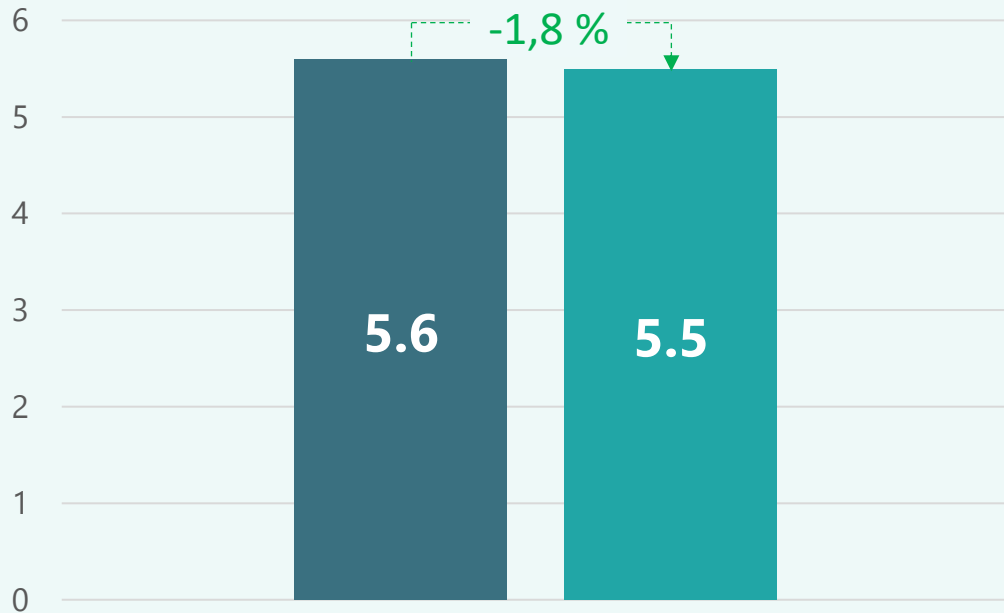
L'encours de dette par habitant se calcule comme le ratio entre l'encours total de la dette (budget principal uniquement) et la population INSEE. Les données sont issues des comptes consolidés des communes pour 2021, 2022 et 2023 publiés par l'observatoire des finances et de la gestion publique locales.



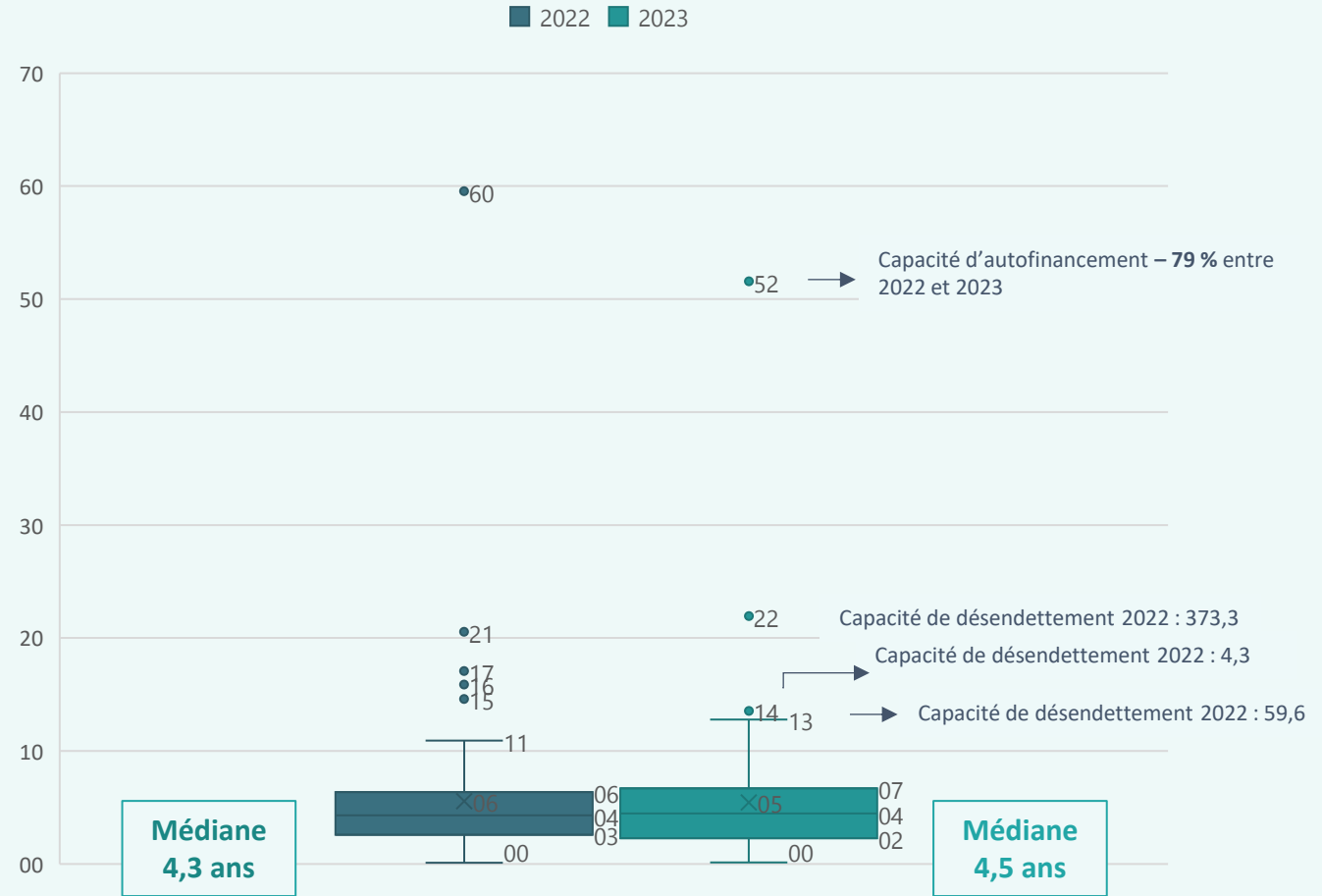
La capacité de désendettement moyenne des communes thermales s'améliore légèrement entre 2022 et 2023, malgré des disparités entre les stations

Capacité de désendettement* (budget principal uniquement) en 2022 et 2023

Moyenne de la capacité de désendettement des stations en 2022 et 2023



La moyenne de la capacité de désendettement des stations thermales françaises a **diminué de 1,8 %** entre 2022 et 2023. Néanmoins, la **médiane de la capacité de désendettement a augmenté de 5%**, ce qui traduit une dégradation de la situation pour au moins la moitié des communes thermales



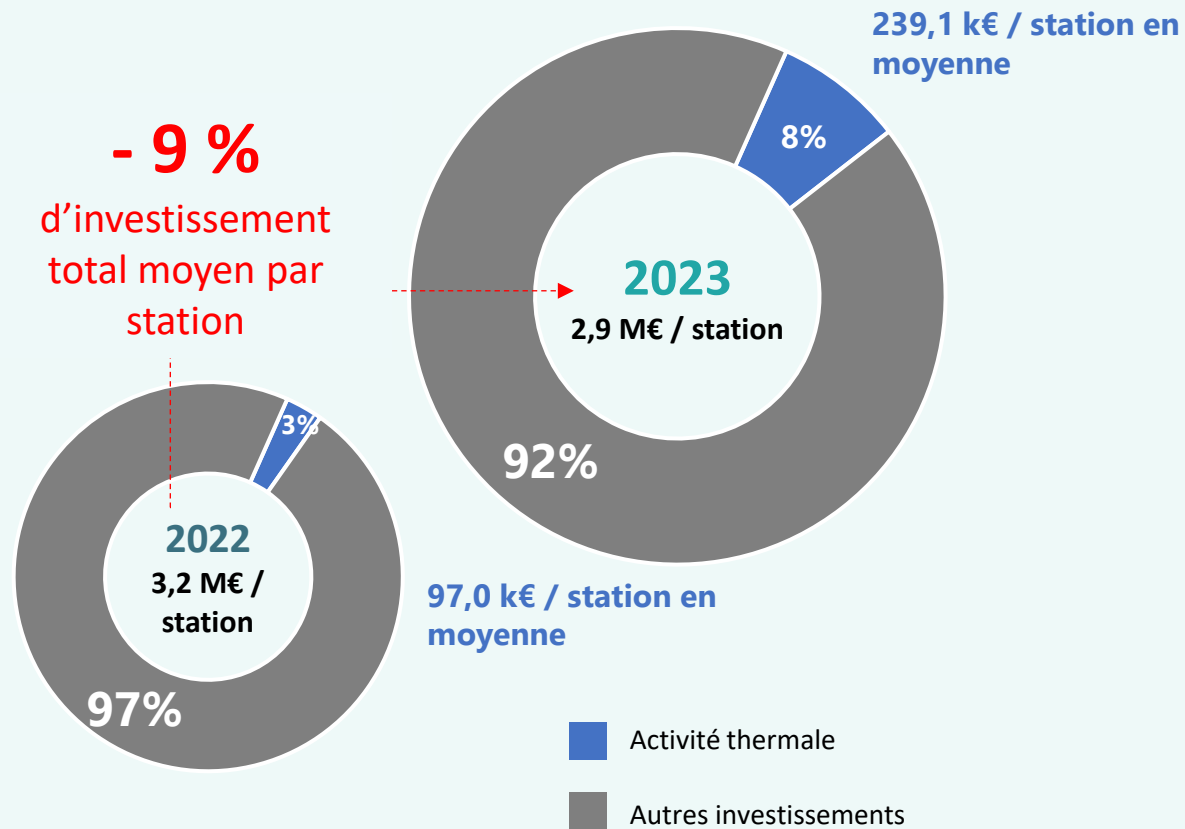
*La capacité de désendettement se calcule comme le ratio entre l'encours total de la dette (budget principal uniquement) et la capacité d'autofinancement (ou épargne brute). Les données sont issues des comptes consolidés des communes pour 2022 et 2023 publiés par l'observatoire des finances et de la gestion publique locales. Les communes thermales présentant une capacité de désendettement négative (causé par une épargne brute temporairement négative) sont exclues du périmètre.



Le niveau global d'investissement des stations thermales diminue de 9%, mais le montant moyen alloué à l'activité thermique est en hausse

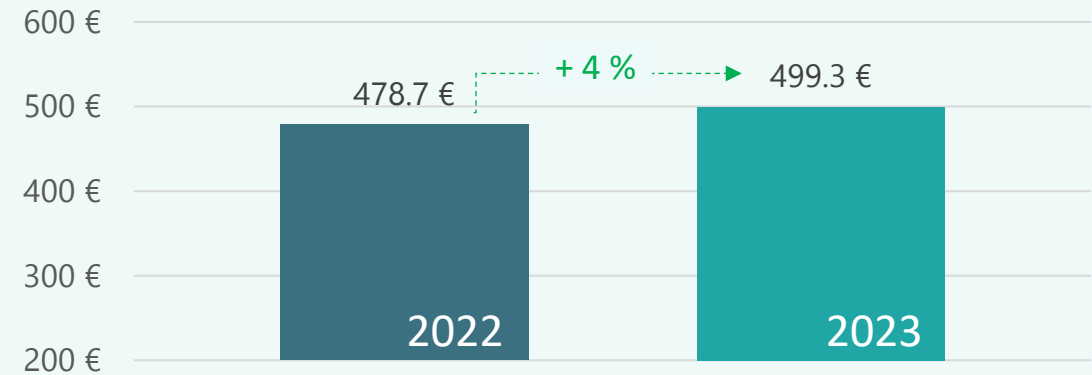
Montant moyen des investissements des stations en 2022 et 2023

49 DGS répondants pour 2023
47/50 DGS répondants pour 2022



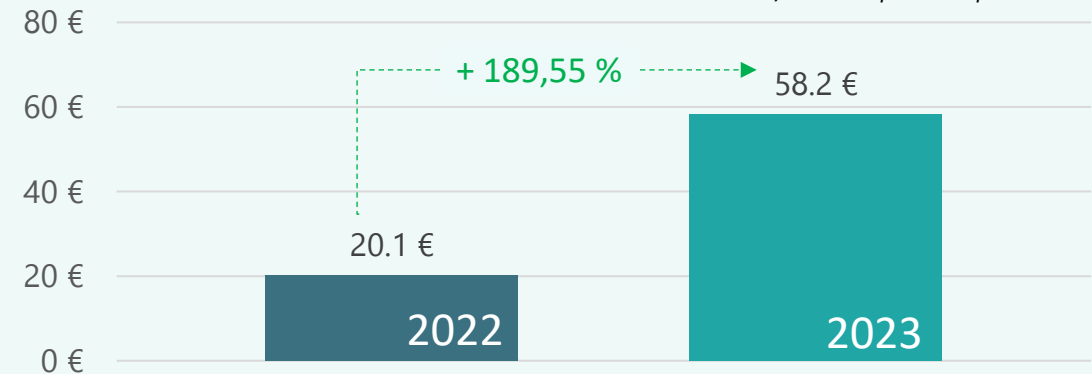
Montant moyen des investissements totaux par habitant en 2022 et 2023

49 DGS répondants pour 2023
47/50 DGS répondants pour 2022



Montant moyen des investissements thermaux par curiste conventionné en 2022 et 2023

46 DGS répondants pour 2023
47/50 DGS répondants pour 2022





4. L'économie du thermalisme en 2023 : près de 4,5 Md€ de richesse générés, et près de 25 000 ETP mobilisés.

Les impacts de cette économie en matière de richesse et d'emplois **sont en hausse** par rapport à 2022, toutefois le chiffre d'affaires demeure inférieur à 2019.

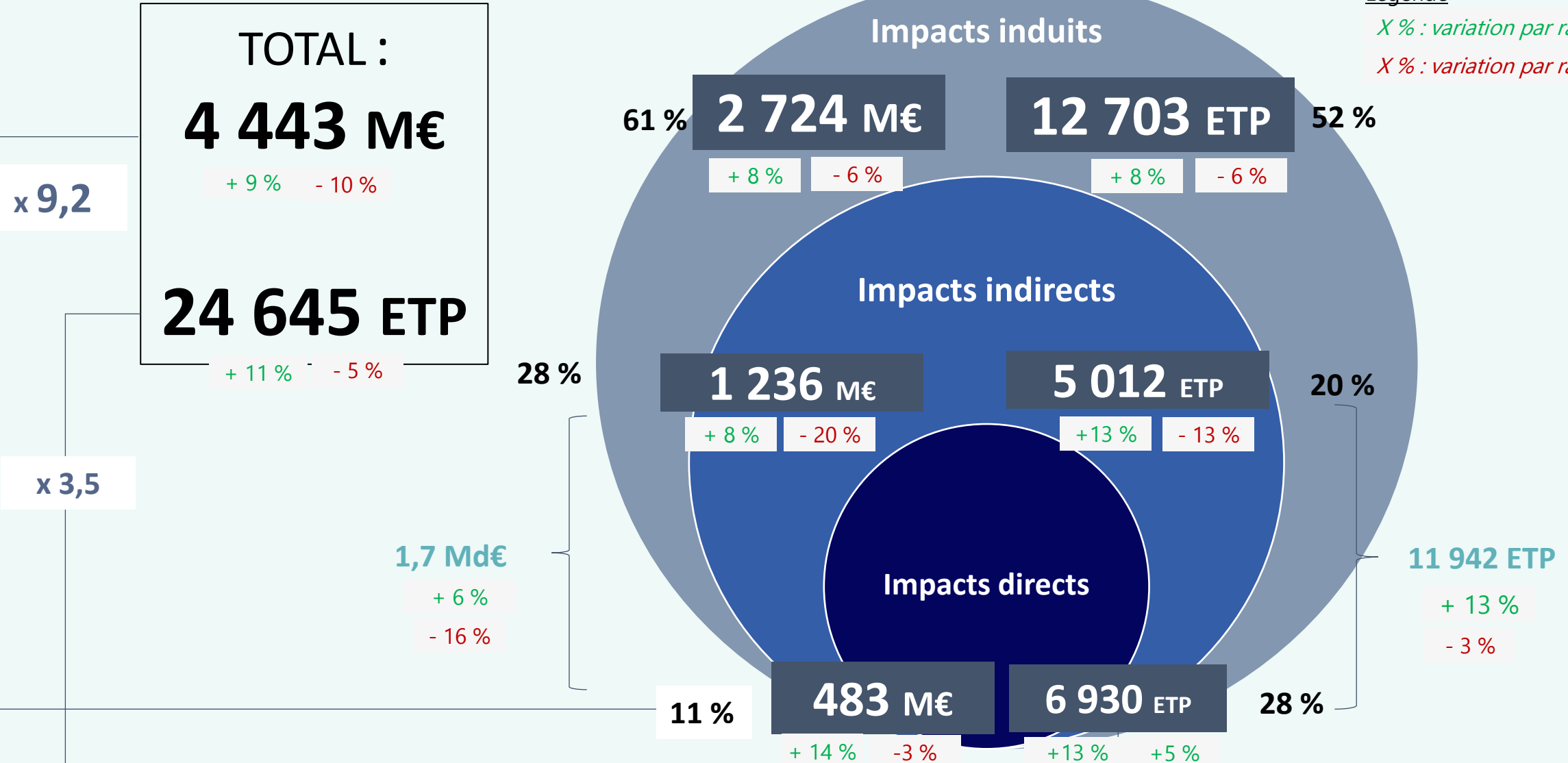


En 2023, l'activité thermique a généré au total 4,4 Md€ de richesse et mobilisé plus de 24 645 ETP

Légende

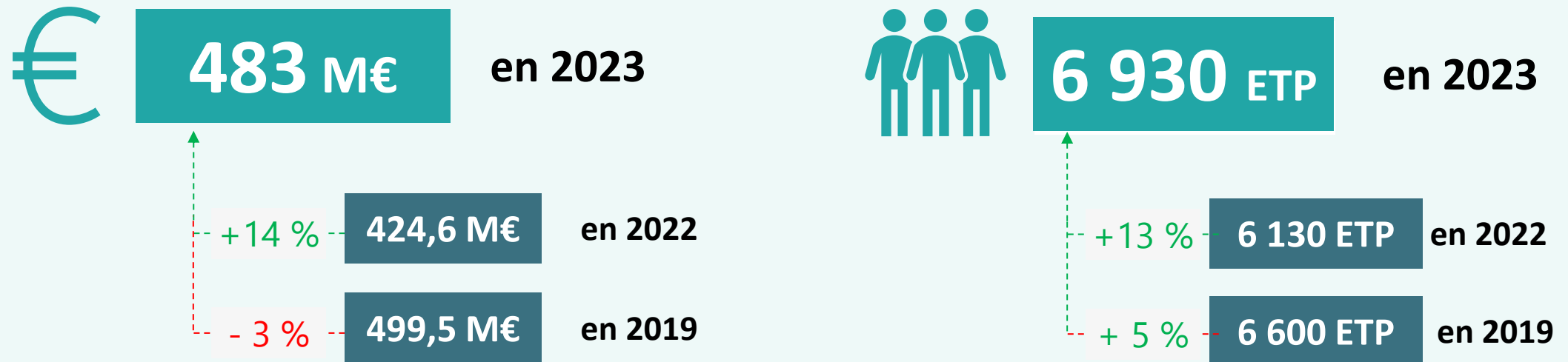
X % : variation par rapport à 2022

X % : variation par rapport à 2019



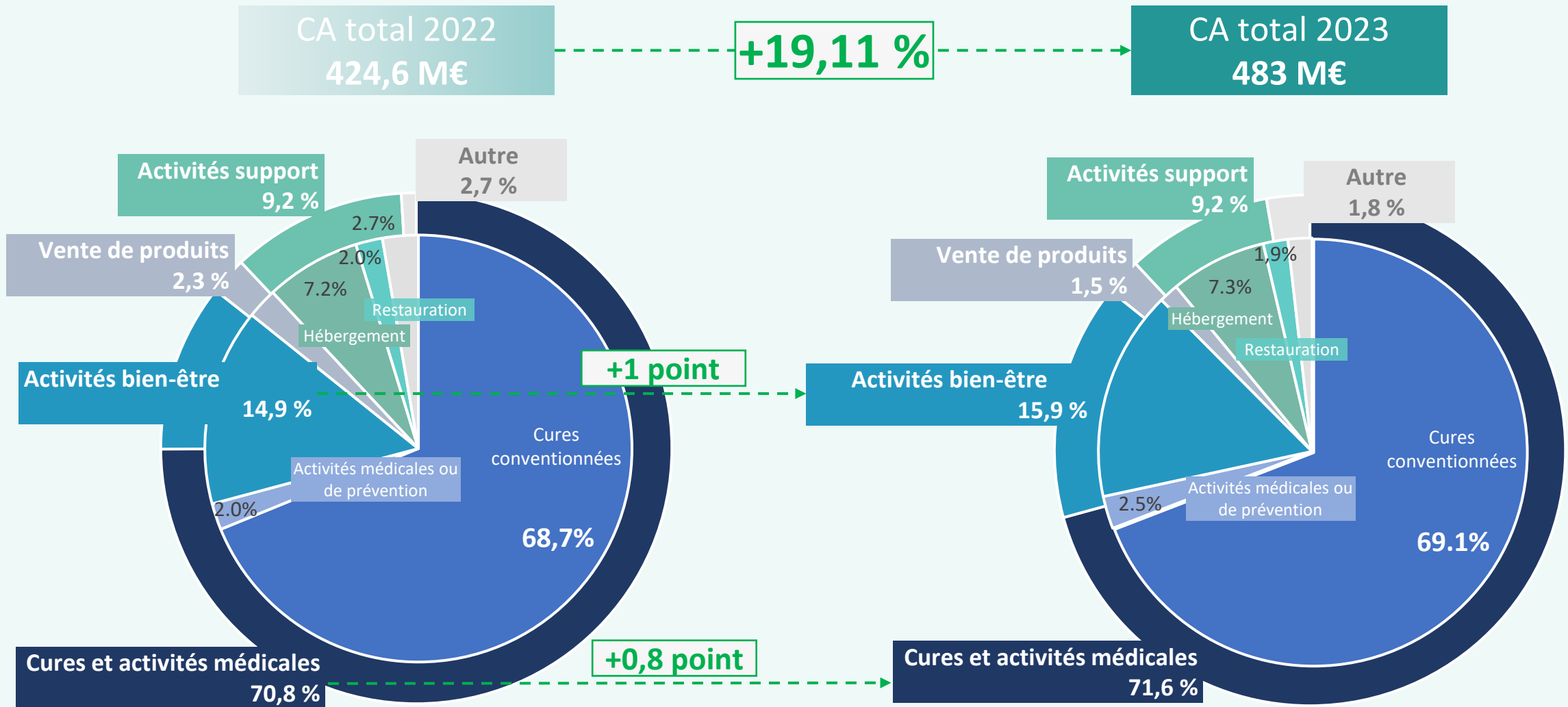


Chiffre d'affaires et emplois DIRECTS pour les entités juridiques thermales : Le chiffre d'affaires ont presque retrouvé leur niveau d'avant la crise COVID, le niveau d'emplois a lui été dépassé





Un chiffre d'affaires proche du niveau pré-COVID pour les entités juridiques thermales (499,5 M€ en 2019), soutenu par la croissance des cures ainsi que par l'expansion des activités bien-être



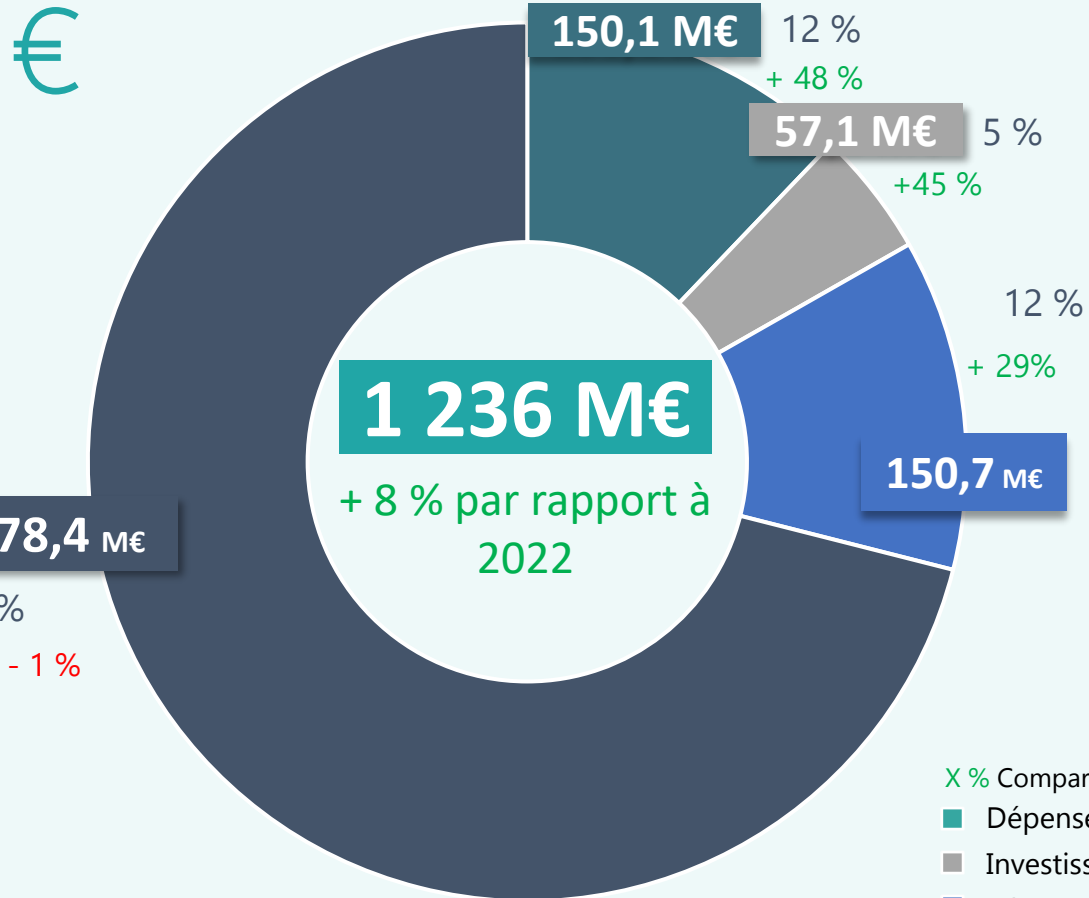
(58 Eth répondants pour données 2022, 68 Eth répondants pour données 2023)



Impacts INDIRECTS : plus de 1,2 Md€ de chiffre d'affaires et plus de 5 000 ETP indirects générés par les entités juridiques thermales (soit +8% et +13% par rapport à 2022)

IMPACTS INDIRECTS

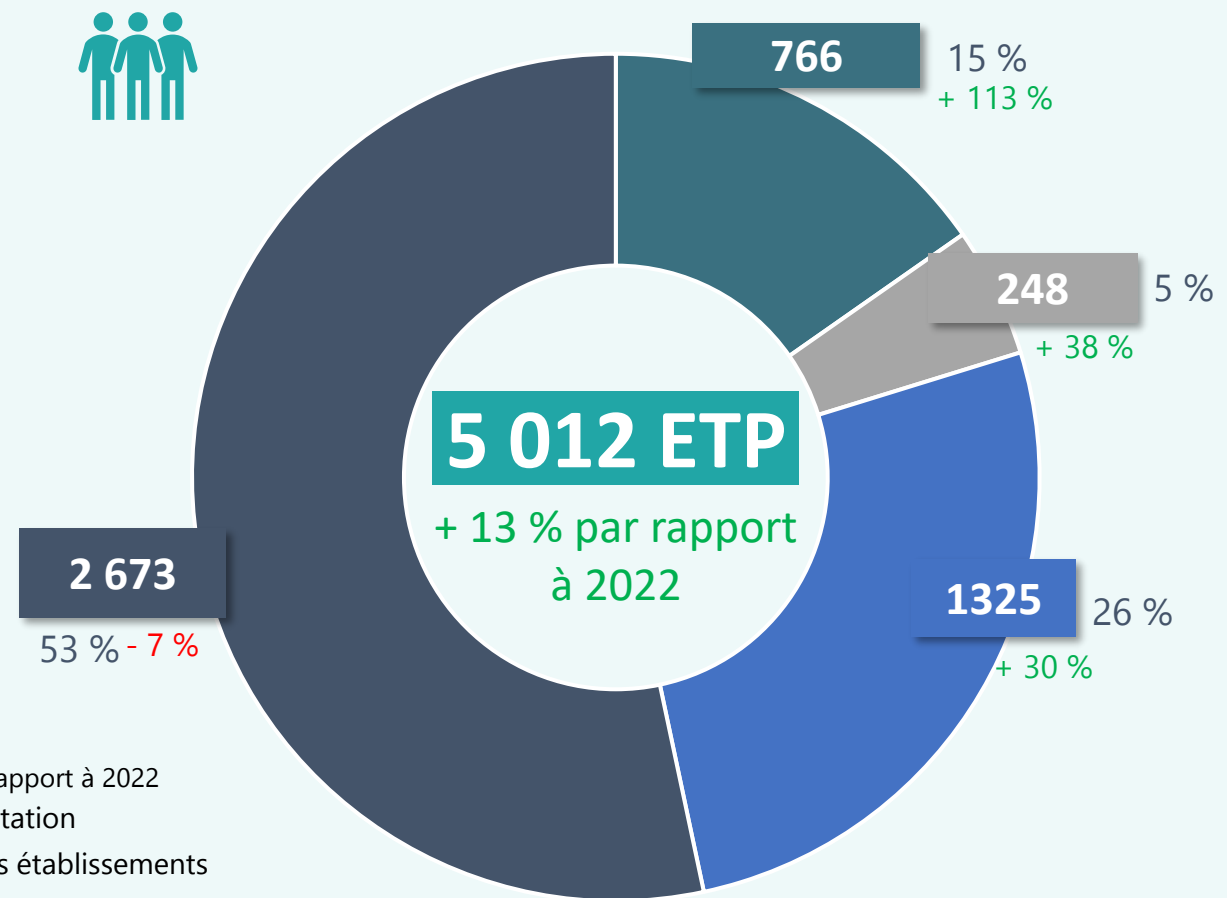
CHIFFRE D'AFFAIRES



1€ génère 2,55 € supplémentaires, dont plus de 70% directement dans la station



EMPLOIS

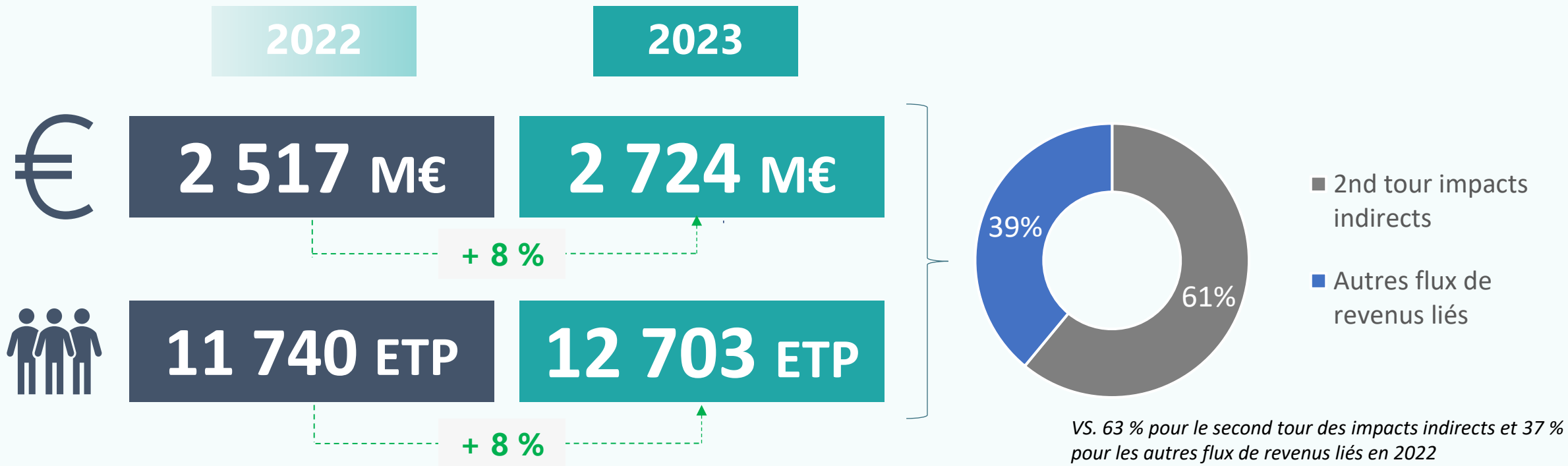


Résultats basés sur les réponses de 62 à 68 Eth en 2022 et 58 à 67 Eth en 2023

- X % Comparaison par rapport à 2022
- Dépenses d'exploitation
- Investissement des établissements
- Rétributions du personnel
- Dépenses de consommations



Impacts INDUITS : Plus de 2,7 Md€ générés par le « second tour » des impacts indirects et les autres flux de revenus liés au thermalisme



NB : Le second tour des impacts indirects désigne l'activité économique elle-même générée par les dépenses indirectes (approche par multiplicateur keynésien, qui consiste à évaluer les dépenses successibles à partir de l'injection initiale).

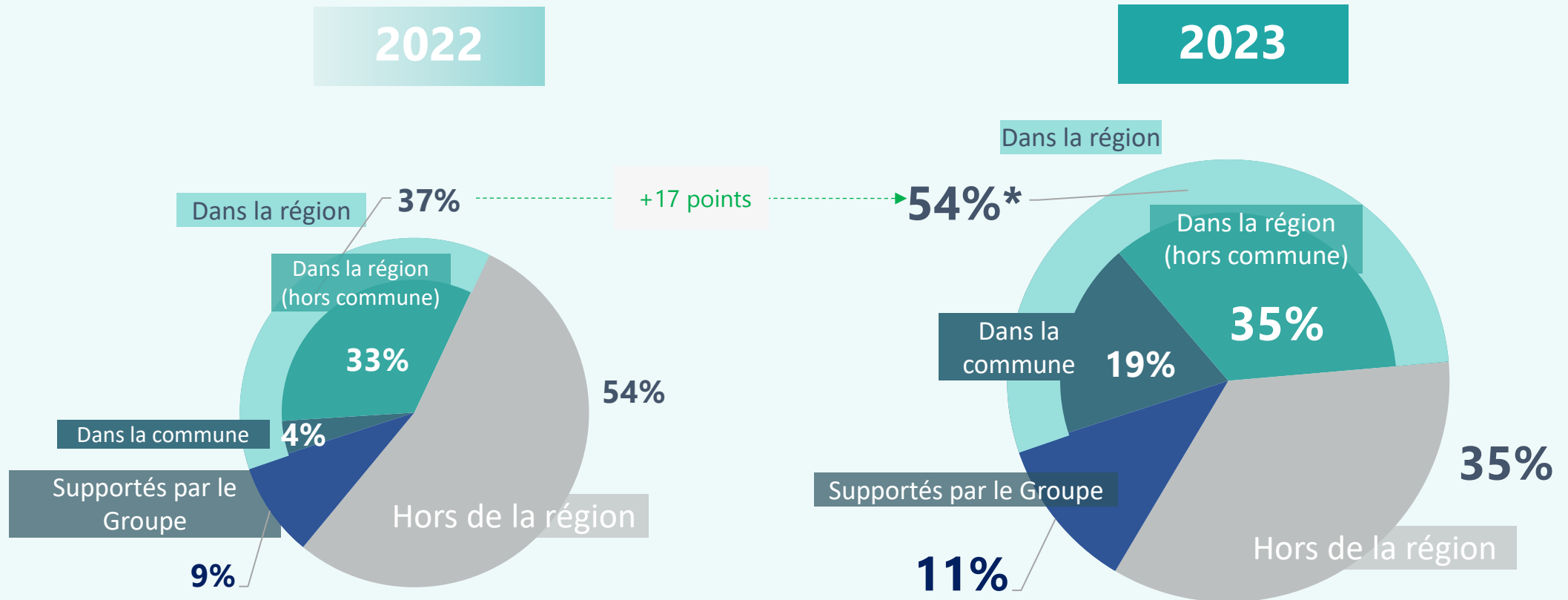


5. Le soutien des stations thermales à l'économie locale se renforce considérablement en 2023 : la part d'approvisionnements locaux et régionaux au sein des entités thermales croît de 17 points.



Les entités thermales renforcent considérablement leur soutien à l'activité locale (54 % des dépenses sont désormais réalisées auprès de sous-traitants locaux et régionaux, soit une augmentation de 17 points par rapport à 2022)

Répartition des dépenses réalisées par les entités thermales selon l'implantation des fournisseurs



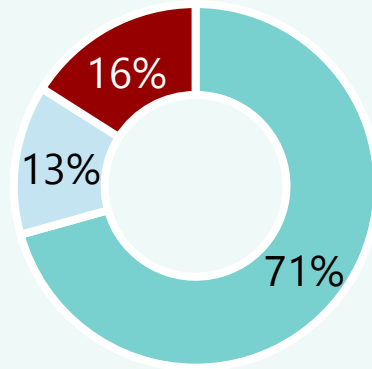


6. Les engagements environnementaux des établissements thermaux progressent légèrement, avec toujours un accent fort sur le volet performance énergétique.



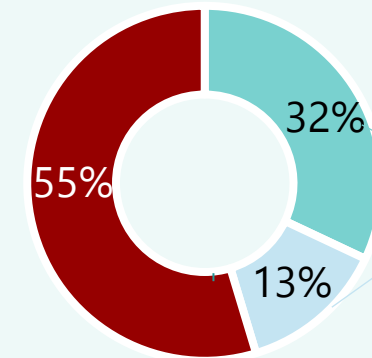
Les efforts des établissements en matière de performance énergétique et environnementale sont en légère progression par rapport à l'année précédente

Avez-vous mis en place une initiative d'optimisation et de réduction des consommations énergétiques ?



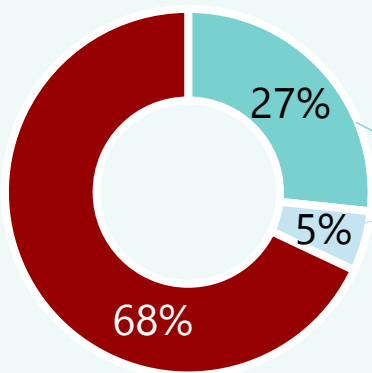
+5 points par rapport à 2022

Avez-vous mis en place une initiative de diminution des rejets / valorisation / traitement des boues ?



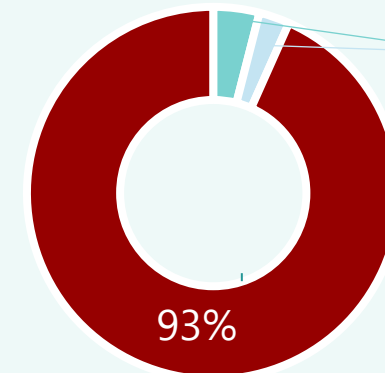
45 %, soit **+5 points** par rapport à 2022

Avez-vous mis en place un système de traitement de l'eau thermique avant rejet ?



32 %, soit **+1 point** par rapport à 2022

Disposez-vous d'un label de performance environnementale ?



6 %, soit une **proportion équivalente** par rapport à 2022

Exemple de label reçu par un établissement : Biodiversity

■ Oui ■ En cours ■ Non

75 ETH répondants en 2023 (contre 67 ETH répondants en 2022)



7. De forts enjeux en matière d'accès au logement des travailleurs saisonniers : 60 % des répondants au sein des mairies considèrent l'enjeu comme modéré ou fort pour leur commune.



Enjeux clés de l'accès au logement des travailleurs saisonniers pour les communes thermales

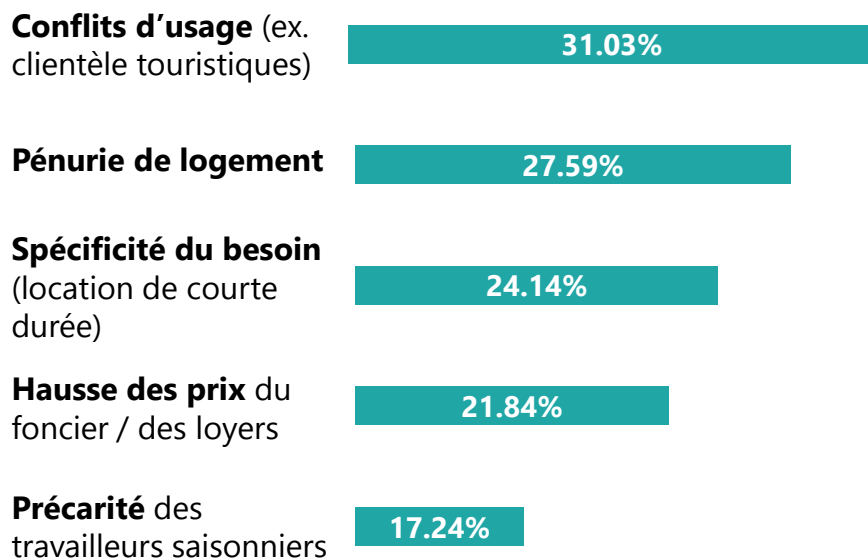
Ce zoom thématique vise à explorer les enjeux d'**accès au logement des travailleurs saisonniers** au sein des 87 stations thermales françaises. Les analyses proposées ci-dessous découlent de questions adressées aux **Directeurs Généraux des Services (DGS)** des communes concernées (52 répondants).

+ de 60% des répondants estiment que le sujet est **d'importance modérée à forte** pour leur commune

52R*

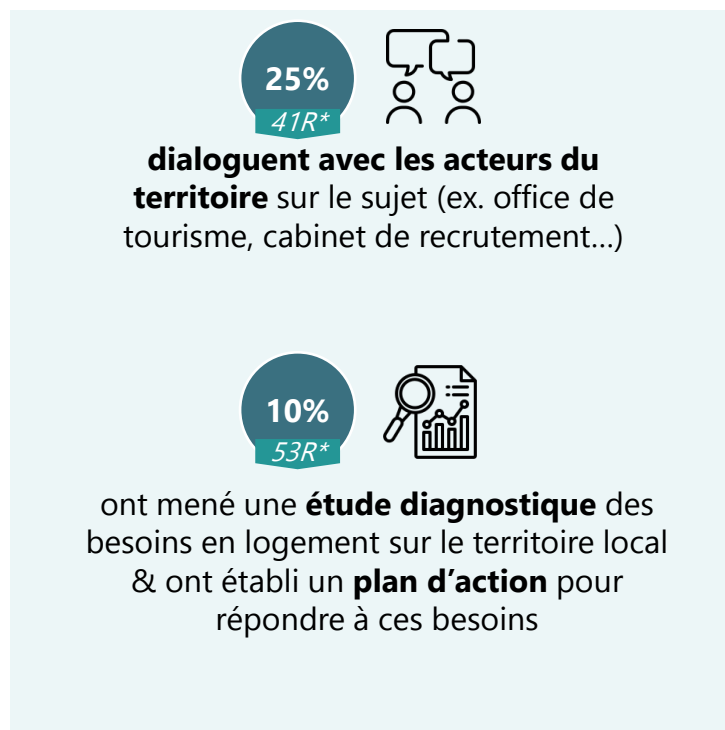
Freins* et origines des difficultés d'accès selon les répondants

43R*



**Les 5 freins ci-dessus ont été proposés aux répondants. Pour chaque proposition, ces derniers devaient dire si oui ou non ils considéraient la proposition comme un frein.*

Diagnostic et dialogue autour des enjeux



Actions pour favoriser l'accès au logement des travailleurs saisonniers

16%
53R*

des répondants **ont initié des actions** dans les 2 à 3 années précédentes pour favoriser l'accès au logement



51R*

Actions les plus fréquemment mises en œuvre :

- Réhabilitation d'infrastructures
- Recensement et réhabilitation de logements vacants



13R*

Acteurs les plus souvent mobilisés et à l'initiative d'actions et de projets :

- Les collectivités locales



Illustration de pratiques déployées au sein de communes thermales

Commune de Cauterets 🔍

- **Enjeu rencontré** : Le manque de logements adaptés pour les saisonniers constitue un **enjeu majeur** - En 2023, **15 postes n'ont pas pu être pourvus** au sein de la structure Espace Cauterets faute de logements.
- **Solution proposée** : Plusieurs projets ont été entrepris pour répondre à cet enjeu, dont le développement d'une **maison des Saisonniers** :

Capacité

≈ 27 logements
de type T1/T2

Budget*

2.4M d'€ travaux
650k€ acquisition

Délais

≈ 1 an travaux
Livraison **hiver 2026**

Gestion de l'établissement

Une **gestion directe communale** & une **contractualisation avec les entreprises et commerçants locaux**

Acteurs locaux impliqués

Associations, syndicats, organisations professionnelles, offices de tourisme

Les **autres solutions déployées** pour répondre à cet enjeu incluent notamment la définition d'un plan d'action, la mise en place du covoiturage (via des plateformes dédiées, la location d'appartements par des commerçants et professionnels pour les travailleurs saisonniers).

*Demandes de subventions en cours auprès de l'Etat, du Département, de la Région, et du parc national.

Station de Rochefort 🔍

- **Enjeu rencontré** : La problématique du logement des travailleurs saisonniers est surtout marquée sur la zone littorale, et moins sur la ville-centre de Rochefort.
- **Solution proposée** : un plan d'actions a été défini en 2020 (avec le concours de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan qui joue un rôle de coordination auprès des quatre autres communes touristiques), motivé par l'obligation légale introduite par la Loi Montagne de 2016*. Il inclut :

Page dédiée sur le site de l'Office de Tourisme

incluant des **informations pratiques** sur le **logement**, la **mobilité**, et un **carnet de route** pour les aider à mieux s'intégrer dans leur environnement de travail.

Plateforme d'intermédiation

mettant en relation des offres de logements de particuliers et des hébergeurs avec les saisonniers en recherche de logements.

Appel à projet régional

Le territoire **relaie les appels à projets** lancés par la région Nouvelle-Aquitaine, notamment pour la **rénovation ou la création d'hébergements spécifiques** pour les travailleurs saisonniers.

Foyer pour jeunes travailleurs

Entre **60 et 70 lits à destination des jeunes actifs** (apprentis, alternants) mutualisables avec des besoins des travailleurs saisonniers. Avec un modèle économique partagé entre le bailleur social et le gestionnaire, les travaux devraient durer 1 an pour un budget de **plusieurs millions d'euros**.

*Impose aux communes classées touristiques de signer des conventions d'engagement pour améliorer les conditions de logement des travailleurs saisonniers.

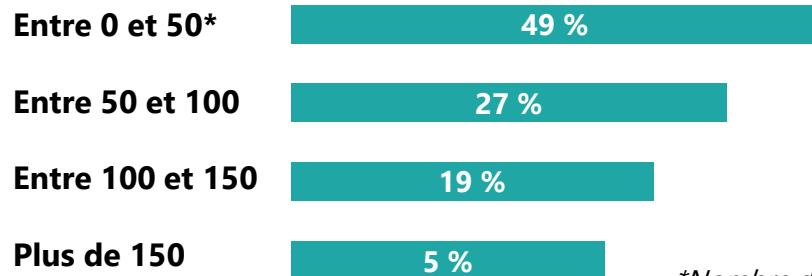


Enjeux de l'accès au logement des travailleurs saisonniers pour les établissements thermaux

Ce zoom thématique vise à explorer les enjeux d'accès au logement des travailleurs saisonniers au sein des 87 stations thermales françaises. Les analyses proposées ci-dessous découlent de questions adressées aux établissements thermaux (75 répondants)

Embauche de saisonniers par les établissements thermaux

74R*



*Nombre de salarié embauchés

Actions initiées par les établissements thermaux

44R*

41%

Mise à disposition de logements

Contribution à la prise en charge du loyer

18%

Autres actions : construction de résidences / logements, réhabilitation d'infrastructures vétustes / logement vacants, incitation des particuliers / propriétaires privés à mettre en location une chambre ou un logement, plateforme de recensement des offres de logement pour les saisonniers

Perception des enjeux d'accès au logement

75R*

Seulement **37%** des établissements thermaux interrogés estiment que les travailleurs saisonniers recrutés rencontrent des difficultés d'accès au logement.

1R* Nombre de répondants à cette question

Actions / Projets d'aide	Coût associé moyen	
Contribution à la prise en charge du loyer	(Min.800) 30 290€ (Max.115k)	16R*
Mise à disposition de logement	(Min.1k) 18 690€ (Min.57,5k)	36R*
Réhabilitation d'infrastructures vétustes / logement vacants	(Min.20k) 83 330€ (Max.210k)	8R*
Construction de résidences/logements dédiés	(Min.20k) 1 154 500€ (Max.2,2M)	4R*

Témoignage local – Centre thermal de Bagnols-les-Bains & La Chaldette

Enjeu rencontré : Le centre a lancé des actions pour faire face à la difficulté d'accès au logement pour les travailleurs saisonniers (env. 40 travailleurs saisonniers accueillis et env. 20 logements à trouver chaque année) que rencontre la station. Cette difficulté impacte la capacité de rétention de ces travailleurs.

Solutions proposées : En réponse à cette problématique, ont été mises en place la **réaffectation de certains logements** (ex. un étage réaménagé dans la résidence de La Chaldette pour offrir 7 chambres aux travailleurs saisonniers), la **construction et/ou la rénovation** de bâtiments vétustes, la **création d'appartements partagés**, la contribution à la **prise en charge du loyer**... D'autres projets futurs sont prévus, tels que la création de **formations d'agents thermaux** en partenariat avec la chambre des Métiers afin de faciliter le recrutement à l'échelle locale.

WAVESTONE

www.wavestone.com

Cédric BAECHER
Directeur associé

cedric.baecher@wavestone.com

Fanny FRECON
Manager Senior

fanny.frecon@wavestone.com

Bérénice BOURGEOIS
Consultante Senior

berenice.bourgeois@wavestone.com

Marie BAUCHET
Consultante Senior

marie.bauchet@wavestone.com

Manon ROSATI
Consultante

manon.rosati@wavestone.com



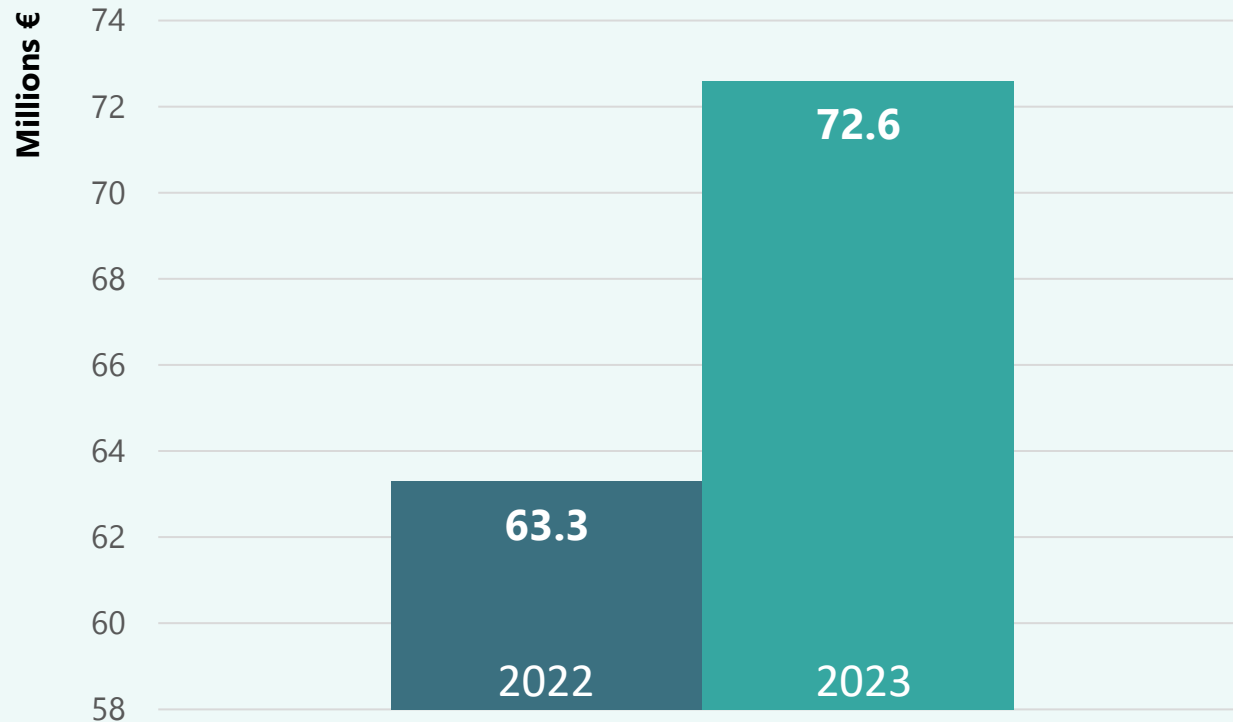
Annexes





Une hausse significative des taxes versées s'observe entre 2022 et 2023

Quels sont les montants des **taxes** (locales et non locales) versées par les entités juridiques thermales ?



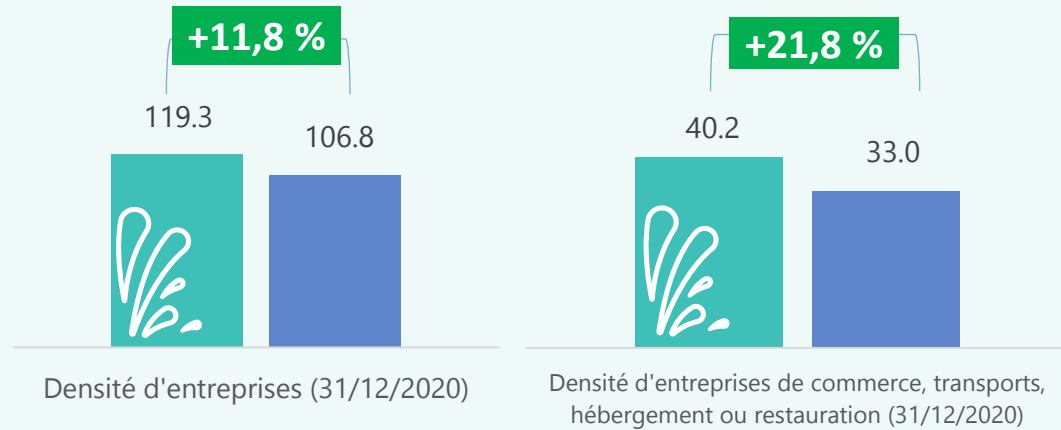
Remarques :

- Taxes locales : taxes versées à la commune, intercommunalité et le département.
- Taxes non locales : taxes versées à l'Etat, incluant notamment l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes liées aux salaires (la taxe sur les salaires, la taxe sur l'apprentissage, la contribution formation, la participation de l'employeur à l'effort de construction).



Une reprise post-crise qui se reflète également dans la vitalité économique des stations (dernières données INSEE disponibles: 2020-21)

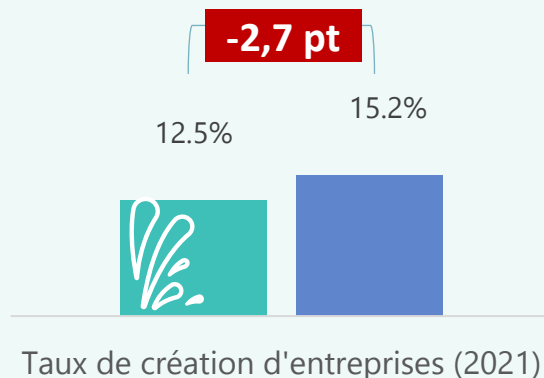
Composition du tissu économique – densité d'entreprises pour 1 000 habitants (2020)



- Performance moyenne des stations thermales (hors Camoins-les-Bains) - Données INSEE
- Performance moyenne des communes et stations touristiques françaises - Données INSEE

Aide à la lecture : En moyenne, au 31 décembre 2020, les stations thermales françaises comptaient **119** entreprises pour 1 000 habitants, dont **40,2** entreprises de commerce, transports, hébergement ou restauration.

Taux de création d'entreprises* (2021)



- Les stations thermales ont **continué à performer en 2020**, malgré la crise sanitaire : elles disposaient en moyenne d'un **tissu économique plus dense** que les autres communes et stations touristiques françaises, en particulier pour les entreprises de **commerce, transports, hébergement ou restauration**.
- En 2021, l'écart entre le **taux de création d'entreprises** au sein des stations thermales et celui constaté au sein des communes et stations touristiques françaises dans leur globalité **s'est légèrement creusé** par rapport aux données de l'année précédente (-2,7 points en 2021 contre 2,5 points en 2020). Toutefois, il demeure inférieur à celui constaté en 2018 (-3,4 points).

***Définition :** Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1 (Source : INSEE).



Des stations très différentes – Typologie nationale (9 catégories principales)



Stations locales à forte identité thermale



Stations très dépendantes du thermalisme mais dont l'activité thermale médicale est en recul



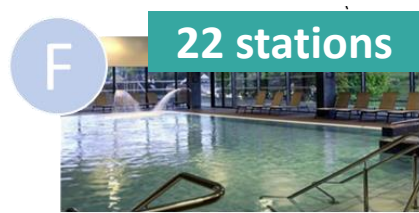
Stations à rayonnement national concentrant un nombre très élevé de curistes et faiblement diversifiées



Stations thermales qui différencient leur offre par un positionnement « Santé »



Stations thermales qui se différencient en hybridant leur identité : thermalisme et sports d'hiver



Stations qui placent le thermalisme au cœur de leur offre mais valorisent d'autres atouts de leur territoire



Grandes Stations Thermales et Touristiques



Stations pour lesquelles le thermalisme occupe une place secondaire dans l'offre touristique



Stations dont les stratégies et trajectoires sont ancrées dans un écosystème local non thermal

CONCEPTION D'UN OUTIL D'ANALYSE DES PROFILS DES STATIONS THERMALES FRANÇAISES – Étude Complète Disponible [ici](#)



Rappel - typologie des stations thermales – Objectifs, méthode et applications

Un travail d'analyse typologique des stations thermales françaises a été conduit entre novembre 2021 et avril 2022, permettant de composer **12 groupes de stations aux caractéristiques similaires**, en vue de **plusieurs applications opérationnelles** :

Rapport national de l'OESTh
<ol style="list-style-type: none">1. Consolidation des indicateurs2. Zooms selon les spécificités de certaines stations

Rapports de station
<ol style="list-style-type: none">1. Analyse comparée de la station avec la moyenne des autres stations de sa catégorie (et non plus seulement moyenne nationale)2. Estimation des impacts indirects locaux

3 piliers d'analyse structurants ont servi de socle à l'élaboration des catégories :

 **Positionnement et couleur touristique de la station**

 **Profil économique et géographique de la station**

 **Périmètre de compétences, gouvernance et gestion**

- **+ de 60 critères** renseignés
- Des données issues de l'OESTh, de **bases de données nationales**, d'une **consultation en ligne** auprès des offices de tourisme et **d'entretiens** auprès de représentants de stations (élus, OT)